



REGLEMENT DU TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES Commune de MUTZIG

Contacts

06 65 40 54 19

Courriel : tap@villedemutzig.fr

Épanouissement, plaisir, partage et découverte, voici les objectifs des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) proposés par la commune de Mutzig dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de l'enfant.

Chaque trimestre une activité différente est proposée pour chacune des écoles élémentaires (Scheppler / Rohan et René Schickelé) et chaque groupe d'âge (CP/CE1 et CE2/CM1/CM2).

Les activités sont proposées sur des cycles de 7 séances de 15h45 à 16h45 (ou 17h15 selon l'activité).

La commune propose aux enfants des activités ludiques et variées adaptées à leur âge, encadrées par des animateurs et des intervenants qualifiés.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROCESSUS D'INSCRIPTION :

1. Rendez vous sur le site www.villedemutzig.fr/inscriptions.htm
2. Remplissez le formulaire de l'activité qui concerne votre enfant
3. Sans attendre , téléchargez sur ce même site la fiche d'inscription, la fiche sanitaire de liaison et le règlement
4. Remplissez le dossier, joignez le paiement en espèce ou chèque (libellé au Trésor Public), mettez tout dans une enveloppe (avec la mention « TAP »)
5. Déposez l'enveloppe dans la boîte aux lettres du Périscolaire, 9, rue du Docteur Schweitzer à Mutzig

Inscription

Les enfants souhaitant participer aux temps d'activités péri-éducatives doivent être au préalable inscrits auprès de la commune de Mutzig.

Cette formalité d'inscription est obligatoire.

Inscription et règlement

L'inscription se fait directement via un formulaire en ligne sur la page www.villedemutzig.fr/inscriptions.htm

Aussitôt l'inscription effectuée, obtenez le dossier d'inscription à remplir :

- sur la page www.villedemutzig.fr/inscriptions.htm
- à la mairie de Mutzig (horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30)
- au périscolaire (9, rue du Docteur Schweitzer)

Le dossier d'inscription comporte :

- **la fiche d'inscription**
- **le présent règlement signé**
- **la fiche de liaison sanitaire** mentionnant les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant en cas d'accident.
- les pièces justificatives demandées

Le dossier complet, rempli, signé et accompagné du règlement est à mettre sous pli avec la mention « TAP » sur l'enveloppe et à déposer dans la boîte aux lettres du périscolaire, 9 rue du Docteur Schweitzer à Mutzig.

Le forfait de 15 € correspond à l'inscription d'un enfant pour un cycle complet d'activité pour un trimestre (exclusivement pour l'activité du trimestre à venir). Il n'est pas possible d'inscrire et de régler pour une activité du trimestre suivant.

Le règlement du forfait de 15 € sera à réaliser de préférence par chèque (à l'ordre du trésor Public).

Fonctionnement

- Les activités débutent à 15h45 et terminent à **16h45** (pour les activités qui durent 1 heure) et à **17h15** (pour celles qui durent à 1h30).
- Des affiches sont apposées l'entrée des salles utilisées pour les TAP (avec le titre de l'activité, la photo de l'intervenant et la liste des enfants concernés).
- A la fin du temps scolaire à 15h30, les enfants se présentent devant la salle d'activité et sont pris en charge par l'animateur qui procédera à l'appel. Les enfants de l'école Scheppler (CP/CE1) sont pris en charge à 15h30 et accompagnés à l'école Rohan.
- Au 3ème trimestre les activités sportives seront localisées à l'école Scheppler. Les enfants y seront amenés.
- Les enfants sont libérés **sur le lieu de l'activité**, à 16h45 ou 17h15 en fonction de l'activité, sauf exception.
- Si l'effectif d'enfants inscrits à une activité proposée dans une école est inférieur à 4 enfants, l'activité sera annulée. Dans la mesure du possible l'activité sera maintenue en l'élargissant à d'autres groupes d'âges ou à des élèves d'une autre école, voir au périscolaire.
- Si un enfant devait être exclu des TAP (temps d'activités péri-éducatives), il n'y aurait pas de remboursement.

Engagement des familles

- En inscrivant leur enfant aux activités péri-éducatives, les parents s'engagent à une participation assidue aux activités.
- L'enfant est engagé pour la durée de l'activité : il n'en sort pas avant 16h45 (ou 17h15 suivant l'activité) et il est inscrit pour la totalité du cycle de 7 semaines du trimestre.
- Après 3 absences injustifiées, l'enfant ne sera plus accepté à l'activité du trimestre.
- Si l'enfant est à nouveau absent 3 fois pour des raisons injustifiées, lors d'une autre activité, il sera définitivement radié des activités péri-éducatives.
- Si l'enfant fait preuve de mauvaise conduite avérée, il ne sera plus accepté aux activités péri-éducatives.
- Les parents s'engagent à avertir au plus tôt en cas d'absence de l'enfant, en appelant le coordinateur au n° **06 65 40 54 19**
- les parents s'engagent à rechercher leur enfant à l'heure de fin d'activité avec un retard maximum de 10 minutes (si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul)

Engagement des enfants

- A la sonnerie de 15h30, je me range devant la salle d'activité où se trouve l'affiche avec la photo de l'intervenant afin que l'animateur procède à l'appel. Si je suis au groupe scolaire Hoffen, je me range au point de rendez-vous en attendant l'animateur qui m'accompagnera à l'école Rohan ou autre lieu où se déroulera l'activité.
- Je respecte les consignes de sécurité et de fonctionnement qui sont données par les encadrants. Je suis respectueux envers l'animateur et l'intervenant.

- Si je ne respecte pas les encadrants ou les consignes données, un avertissement écrit sera envoyé à mes parents. Au 2^{ème} avertissement, je serai exclu de ce groupe jusqu'à la fin du trimestre.
- Je peux partir seul à la fin de mon activité ou mes parents peuvent venir me chercher au portail de l'école comme cela se fait pour la sortie des classes.

**ACCEPTATION DU REGLEMENT DU TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES
A RETOURNER SIGNE AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION**

Je soussigné (*nom de la mère*)

Je soussigné (*nom du père*)

Parents de

Déclarons avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement du Temps d'Activités Péri-éducatives de la Commune de Mutzig. Nous déclarons accepter l'ensemble des termes du règlement et nous engageons à le respecter et à le faire respecter par mon (mes) enfants(s).

A Mutzig, "Lu et approuvé"

Le :

Signature des parents

Signature de l'enfant